

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le 3 novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT.

Présents : Mmes Méлина COUSI, Joëlle DELHEURE, Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, Catherine LAUR, Chantal NAYROLLES, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Emmanuel ANGLARS, Roger COSTES, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Stéphane MAYMARD, Michel MOLINIE, Michel POISSON et Philippe VINCENT

Excusés : M. Thierry ANDREAN (pouvoir à Melle SAINT ANTONIN) et Mme Geneviève ROZIERE.

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

**1/ Chambre Régionale des Comptes :**

Le Maire donne communication du 2ème avis de la C.R.C, constatant le rétablissement de l'équilibre budgétaire, après la prise des décisions modificatives votées le 14 septembre 2009.

**Le Conseil municipal adopte ensuite à l'unanimité les délibérations suivantes :**

**2/ Budget général :** Décision modificative n° 2.

Pour permettre le paiement de diverses dépenses imprévues, le budget est modifié comme suit : par virement de crédits, en sections d'investissement et de fonctionnement :

Section d'investissement - Dépenses			
Chapitre 021	article 2183	Matériel de bureau et informatique	+ 1 200,00 €
	article 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 8 00,00 €
Opération 105	Article 202	Modification PLU – frais document d'urbanisme	- 2 000,00 €
Opération 108	Article 2313	Bâtiments communaux - Constructions	+ 4 600,33 €
Section d'investissement - Recettes			
Chapitre 021		Virement de la section de fonctionnement	+ 4 600,33 €
Section de fonctionnement - Dépenses			
Chapitre 023		Virement à la section d'investissement	+ 4 600,33 €
Section de fonctionnement - Recettes			
Chapitre 77	Article 7788	Produits exceptionnels divers	+ 4 600,33 €

### **3/ Taxe de séjour : Transfert à la Communauté de Communes**

Il est approuvé le transfert à la Communauté de Communes, à compter de 2010, de l'instauration et du recouvrement de la taxe de séjour (l'EPCI exerçant l'intégralité de la compétence en matière de développement touristique).

### **4/ Budget eau :**

Le Conseil Municipal accorde un dégrèvement à 5 abonnés (en raison de surconsommations dues à des fuites non imputables à un défaut de surveillance de leur part) et rejette deux autres demandes (les critères susceptibles de justifier un dégrèvement n'étant pas réunis).

### **5/ Projet de crématorium :**

Le conseil municipal approuve la réalisation d'un crématorium, le lancement d'un appel à candidatures (en vue du choix d'un opérateur spécialisé pour sa conception, son financement et sa construction) et l'acquisition à cet effet d'une parcelle de 2 580 m<sup>2</sup> dans la zone départementale (Les Marteliez).

### **6/ Lotissement la Tricouse : Conclusion d'un emprunt**

Pour financer l'indemnité d'expropriation des emprises du lotissement la Tricouse, dans l'attente des recettes apportées ultérieurement par la vente des lots, il est approuvé la conclusion auprès du Crédit agricole d'un emprunt « relais » de 125 000 € sur 5 ans, à taux variable (1,290 % lors du vote – indexé sur le T4M), remboursable à tout moment sans frais.

### **7/ Lotissement les Demeures de Bellevue :**

**7.1** - Le Conseil Municipal approuve l'instauration du « Pass Foncier » sur la commune, en autorisant le versement de subventions au bénéfice de 5 acquéreurs dans ce lotissement.

Cette subvention ouvre droit, pour les ménages « primo accédants » qui font construire leur résidence principale, et dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond, à diverses mesures d'aide à l'accession à la propriété : prêt Pass Foncier (délivré par le CIL), prêt à taux zéro majoré, TVA à 5,5 %, garantie de rachat ou de relogement en cas d'accident de la vie.

Le montant de la subvention sera de 3 000 € pour un ménage de 1 à 3 personnes, et 4 000 € pour 4 personnes ou plus, une aide de l'Etat et de la Région étant ensuite reversée à la commune.

Ce dispositif, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010, est destiné à favoriser la « primo accession » à la propriété de ménages modestes, à optimiser les ventes dans le lotissement, et permet de soutenir l'activité économique du bâtiment.

**7.2** – Le conseil municipal approuve la vente du lot n° 15 à M. et Mme POHL, au prix fixé pour ce lotissement de 42 € HT/m<sup>2</sup>, et le dépôt de leur demande de permis de construire.

### **8/ Vente de la parcelle B 1213**

Il est approuvé la vente à M. et Mme LABAUME de la parcelle de 30 m<sup>2</sup> contiguë à leur propriété rue du Grand Faubourg, à l'euro symbolique (pour tenir compte de l'acquisition par la commune, aux mêmes conditions, des emprises de 416 m<sup>2</sup> leur appartenant, intégrées dans la rue de Signe Longue).

## **9/ Legs MONTIALOUX au profit du CCAS :**

Le Conseil Municipal approuve les conditions de vente de divers biens du CCAS, au profit de l'EHPAD Gloriande (votées par le CCAS le 29 octobre 2009) : vente des terres agricoles de Lozère à la SAFER Languedoc Roussillon pour 104 000 €, et de divers biens mobiliers (ferraille pour 339,50 €, objets divers entre 1 et 5 €)

## **10/ Gestion du personnel :**

10.1 - Fixation du ratio applicable aux avancements de grade : Le taux de promotion applicable pour chacun des cadres d'emploi accessibles par la voie de l'avancement de grade dans la collectivité est fixé à 100 % à compter du 1er décembre 2009.

10.2 - Modification du tableau des effectifs : le conseil municipal approuve la création de 3 postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe, pour permettre l'avancement à ce grade de 3 agents reçus en 2009 à l'examen professionnel.

## **11/ Assurance des risques statutaires :**

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au contrat d'assurance de groupe, souscrit par le Centre de Gestion de l'Aveyron auprès de GRAS SAVOYE/AXA pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2010, garantissant les frais laissés à la charge de la commune en cas d'arrêt de travail des agents (maladie, maternité, accident, invalidité...).

## **12/ SEM 12 :**

Les comptes de la SEM 12 pour l'exercice 2008 sont approuvés à l'unanimité.

## **13/ Dénominations de rues**

Il est confirmé ou décidé la dénomination des voies suivantes :

Nom attribué	Situation de la voie concernée
Rue du Poustel	Rue principale du lotissement le Poustel, commençant et finissant rue du 19 mars 1962
Impasse Beau Soleil	Impasse débouchant entre le 3 et le 5 rue du Poustel
Mail du Poustel	Entre la rue Serge Duhourquet et la rue du Poustel
Rue des Marteliez	Entre la rue Alsace Lorraine et le giratoire des Marteliez
Rue du Bois Joli	Entre la rue Alsace Lorraine et le carrefour des rues de la Tricouse et des Marteliez

## **14/ Biens sectionnaux : demande de défrichement**

Comme suite à une demande de défrichement formulée par un agriculteur contribuable de sectionnaux, il est décidé, malgré les inconvénients qui peuvent en résulter pour les exploitants agricoles, de refuser de nouvelles coupes d'arbres, afin de préserver la faune et la flore des massifs concernés, et de s'opposer en conséquence à toute demande de déboisement sur l'ensemble des biens sectionnaux.

## **15/ Questions diverses :**

Sur proposition de Mmes LAUR et NAYROLLES, le conseil municipal, considérant la nécessité de maintenir un service postal de proximité et de qualité, et l'intérêt de permettre au public de s'exprimer sur le niveau des services attendus, adopte une motion en faveur de l'organisation d'un référendum sur le service public postal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 40.